

DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION D'UN COMPLEMENT DE GAMME D'UN MEDICAMENT A L'AP-HP

- **N'attendez pas la parution des JO, ni la date de commercialisation** pour déposer le dossier d'admission¹ ;
- Si le complément de gamme est commercialisé en raison d'une nouvelle indication et n'est pas une extension des posologies pour des terrains particuliers, déposez un dossier d'admission classique (cf. « dossier de demande d'admission d'un médicament à l'AP-HP »).

Le dossier devra comporter les pièces suivantes¹ :

1. Lettre de demande d'admission du médicament signée et adressée à la COMEDIMS de l'AP-HP.
2. Résumé des caractéristiques du produit (RCP).
3. Mesures additionnelles de minimisation des risques et obligations de l'AMM (plan de gestion de risques, guide prescription, matériel d'éducation, guide patients etc...).
4. Précisions complémentaires :
 - si forme orale : possibilité de broyage, solubilité ou dispersibilité dans l'eau, ouverture des gélules si concerné, administration par sonde entérale, taille de la forme orale sèche ;
 - si forme injectable : utilisation entérale possible, stabilités après reconstitution et/ou dilution, dispositifs de sécurité... ;
 - disponibilité grossiste-répartiteur si médicament destiné à la ville ;
5. Impact environnemental : analyse du cycle de vie du médicament (ACV)² en précisant les zones géographiques et/ou facteur d'émission carbone en kg d'équivalent CO₂ (kgCO₂e)/UCD³.
6. Avis de la Commission de la Transparence (ou inscription liste ANSM des biosimilaires).
7. JO (si disponible) : agrément collectivités, rétrocession, liste en sus, accès direct, remboursement ville.
8. Note d'intérêt thérapeutique hospitalier **précisant l'intérêt de cette nouvelle présentation⁴** (maxi 3-4 pages).
9. Photographie du conditionnement primaire et secondaire (présentation hospitalière).
10. Prix tarif hôpital HT et prix proposé à l'AP-HP (à défaut une idée ou fourchette de prix)⁵.

Adresser le dossier : une version électronique (chaque pièce enregistrée séparément et numérotée)

Si > 5 Mo dossier à déposer sur plateforme Dispose AP-HP (demander un lien dispose à secretariat.comedim.eps@aphp.fr)

- **au Secrétariat Scientifique de la Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux de l'AP-HP (COMEDIMS)**

À l'attention de **Madame Isabelle FUSIER**
Service Évaluations Pharmaceutiques et Bon Usage (EPBU)
Unité Fonctionnelle Evaluation Scientifique, Bon Usage et Information (ESBUI)
Agence Générale des Équipements et Produits de Santé (AGEPS)
7, rue du Fer à Moulin – B.P. 09 - 75221 PARIS CEDEX 05

Secrétariat COMEDIMS :

Tél. : 01 46 69 15 99

Email : secretariat.comedim.eps@aphp.fr

Recommandations : adresser un dossier en **version électronique**

- **à l'Unité fonctionnelle Évaluation et Achats de Médicaments (EAM)**

À l'attention de **Monsieur Olivier Parent de Curzon**
Service Évaluations Pharmaceutiques et Bon Usage (EPBU)
Email : secretariat.ufeam.eps@aphp.fr

¹ Informations obligatoires pour recevabilité du dossier et inscription ODJ – Informations pouvant être fournies ultérieurement selon disponibilité.

² <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/passer-a-l'action/dossier/analyse-cycle-vie/quest-lacv>

³ Calculette ecovamed <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/methodologie-devaluation-de-lempreinte-carbone-des-medicaments>

⁴ Elle doit être centrée sur l'intérêt hospitalier de cette nouvelle présentation, sur sa place dans la stratégie thérapeutique hospitalière et toute information utile pour une utilisation hospitalière (elle ne doit pas être une copie du dossier de transparence).

⁵ Il n'est pas nécessaire d'attendre le prix définitif notamment celui négocié avec le CEPS. Une idée du prix est acceptée permettant de déterminer l'impact budgétaire potentiel. Sans cette information aucun médicament n'est examiné par la COMEDIMS.